

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale des Territoires

Beauvais, le 20 janvier 2022

Service de la sécurité, de l'expertise et des crises

Bureau de l'éducation routière

Référence : Arrêté du 26 août 2016 modifié par Arrêté du 18 janvier 2019 relatif à l'examen psychotechnique prévu dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

LISTE DES ORGANISMES APTES A EFFECTUER LES TESTS PSYCHOTECHNIQUES

Centre enregistré pour le département	Ville(s)	Coordonnée(s)	
AAC – Actions Aptitudes et Compétences	BRETEUIL CHANTILLY MERU SENLIS		
AAC – Audit des Aptitudes et du Comportement	BEAUVAIS – COMPIEGNE – CREIL – SAINT-MAXIMIN	04 78 32 84 79 / 03 66 98 00 21 www.aac-testpsycho.fr	
AACC – Association de l'Action pour une Conduite Citoyenne	GOUVIEUX	09 50 07 60 29 www.aacc77.fr	
ACCA	BEAUVAIS – NOGENT-SUR- OISE – COMPIEGNE	03 85 23 93 61 / 04 72 3 4 18 58 www.acca-evaluation.com	
AAAEP – Agence d'Accompagnement Actif à l'Evaluation Psychotechnique	BEAUVAIS – SENLIS – COMPIEGNE – NOYON – VILLERS-ST-PAUL – NOGENT-SUR-OISE – CREIL	01.85.08.78.14 www.aaaep.fr	
ANGADREME FORMATION	BEAUVAIS	03.44.13.42.56 angadremeformation@gmail.com	
AFPA – Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes	BEAUVAIS – COMPIEGNE – VILLERS-ST-PAUL	06 33 93 85 50 isabelle.bouteiller@afpa.fr	
APAVE	BEAUVAIS – COMPIEGNE	03 22 54 73 80 www.apave.fr	

BOUIMEZGANE Widad	COMPIEGNE - CREIL NOYON - BEAUVAIS – CREPY-EN-VALOIS -SENLIS – LE-PLESSIS-BELLEVILLE SOISSONS	06 29 88 38 71 bouimezgane.w@gmail.com	
FLOURY	COMPIEGNE	06 59 10 29 51 madry_nicolas@hotmail.com	
MATHIOT Marlène	BEAUVAIS – LAMORLAYE — MONTATAIRE – NOGENT s/ OISE – SAINT MAXIMIN	06 66 67 23 90 MelleMathiot@hotmail.fr	
NEOPERMIS	BEAUVAIS – CLERMONT	neopermis@gmail	
POINTS CLES	BEAUVAIS	06 15 56 57 18 pointscles@gmail .com	
REACTION PERMIS	BEAUVAIS	09 72 76 02 04 info@reactionpermis.fr www.reactionpermis.fr	
RECUP POINTS 60	CREIL-MONTATAIRE- VILLERS ST PAUL- CLERMONT-COMPIEGNE-ST JUST EN CHAUSSEE- NOYON-LE PLESSIS BELLEVILLE-LAMORLAYE- ST MAXIMIN	06 95 02 91 07 www.recup-points60.fr	

Les tests psychotechniques sont obligatoires pour toute suspension ou annulation de permis de conduire d'une durée égale ou supérieur à 6 mois quel qu'en soit le motif.

Les résultats seront à présenter au médecin à l'occasion de votre visite médicale, soit en préfecture (commission médicale), si la conduite sous l'emprise de stupéfiant ou d'alcool est à l'origine de l'infraction, soit au médecin de ville agréé pour la conduite automobile, si la vitesse est à l'origine de l'infraction

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 le vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00

coordonnées postales du service BP 20317 - 60021 Beauvais cedex

téléphone : 03 44 06 50 00 – télécopie : 03 44 06 50 01

ddt-ssec@oise.gouv.fr